



l'oxygène
à la source

N°235-23

GRAND CYCLE DE L'EAU – AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU FIER ET DU NOM DANS LE CADRE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES CENTENNALES (TRAVAUX A ET B) – AVENANT N° 5 – GROUPEMENT PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 18
Représentés : 0
Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 7 novembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Didier SARDA, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

GRAND CYCLE DE L'EAU – AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU FIER ET DU NOM DANS LE CADRE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES CENTENNALES (TRAVAUX A ET B) – AVENANT N° 5 – GROUPEMENT PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX

Exposé de Pierre BARRUCAND,

La Communauté de communes des Vallées de Thônes a passé un marché de travaux avec le groupement PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX, pour un montant de 2 518 749,78 € HT. Les travaux préparatoires ont eu lieu à l'automne 2021 et les travaux ont démarré en avril 2022.

La compétence Grand cycle de l'eau, comprenant la GEMAPI, a été transférée au SILA au 1^{er} janvier 2022, entraînant un transfert des marchés publics correspondants et des autorisations liées.

Des avenants n° 1 à 4 ont été passés afin d'apporter des modifications au marché (modification de clause du CCAP, modification de répartition des co-traitants, adaptations techniques, réalisation de prestations supplémentaires...).

Une prolongation du délai du marché est nécessaire pour la réalisation des prestations suivantes :

- Mise en place de barrières mixtes conditionnée par l'avancement des travaux de la déviation Est, sous maîtrise d'ouvrage de la commune, à partir de début décembre ;
- Mise en œuvre des mesures de réduction 5 et 6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux du Nom : réalisation des nichoirs, gîtes et Hibernaculums à partir de la réception des travaux de la nouvelle passerelle par la commune de Thônes (1^{ère} quinzaine de novembre) ;
- Remise en état des parcelles privées dont installation des portails et brises-vues sur le nouveau mur : dépendante des signatures des avenants aux conventions avec les propriétaires privés, engagées fin octobre 2023 mais non finalisées.

Il convient en conséquence, par voie d'avenant n° 5, de prendre en compte la prolongation du délai du marché, comme suit :

➤ Délai initial d'exécution des travaux :	11 mois
➤ Avenant n° 1 :	/
➤ Avenant n° 2 :	/
➤ Avenant n° 3 :	/
➤ Avenant n° 4 :	+ 10,5 mois
➤ Avenant n° 5 :	+ 6 mois
➤ Nouveau délai d'exécution des travaux :	27,5 mois

Des nouvelles prestations sont également à prendre en compte :

- Fourniture et installation de portails entre chaque parcelle (20 940 € HT)
- Habillage du nouveau mur du « secteur 4 » : crépis + fourniture et installation de brise-vue (38 003,24 € HT)
- Fourniture et mise en place de nichoirs, gîtes et Hibernaculums (5 985 € HT)

En conséquence, le montant du marché se décompose, par voie d'avenant n° 5, comme suit :

➤ Montant initial du marché :	2 518 749,78 € HT
➤ Avenant n° 1 :	aucune incidence financière
➤ Avenant n° 2 :	+ 42 483 € HT
➤ Avenant n° 3 :	aucune incidence financière
➤ Avenant n° 4 :	+ 8 797 € HT
➤ Avenant n° 5 :	+ 64 928,24 € HT
➤ Nouveau montant du marché	2 634 958,02 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

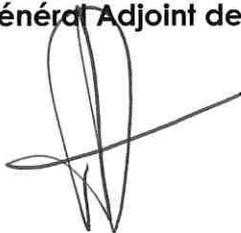
Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 5 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 18
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



M. Anthony GRANGER,
Secrétaire de séance

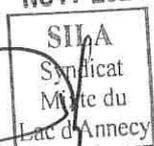


Acte reçu à la Préfecture
Le 17 NOV. 2023

Publié le 17 NOV. 2023

Exécutoire le 17 NOV. 2023

Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.